Déclaration d'Accessibilité

Dernière mise à jour : 06/04/2026

1. Engagement de Rappel Malin

Michaël Sylla s'engage à rendre son service numérique accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, nous mettons en œuvre une stratégie visant à optimiser l'expérience utilisateur pour tous, y compris les personnes en situation de handicap, en travaillant sur la clarté des contrastes, la navigation au clavier et la compatibilité avec les lecteurs d'écran.

2. État de conformité

Le site **https://www.rappelmalin.fr** est actuellement en **conformité partielle** avec le Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité (RGAA).

Un audit interne est en cours pour identifier les axes d'amélioration, notamment sur :

- L'alternative textuelle des images de l'interface.
- La structure hiérarchique des titres (H1-H6).
- Le contraste des couleurs dans le tableau de bord.

3. Technologies utilisées

L'accessibilité de Rappel Malin s'appuie sur les technologies suivantes :

- HTML5 / CSS3
- Framework Laravel / Livewire

- Composants ARIA (Accessible Rich Internet Applications)

4. Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez nous contacter pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme :

□□ E-mail : accessibilite@rappelmalin.fr

5. Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, et que vous n'obtenez pas de réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Pour en savoir plus : www.defenseurdesdroits.fr